

Divulgateion – Autres transferts

Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (RLRQ, chapitre D-15.1)


IDENTIFICATION DE LA PROPRIÉTÉ ET DONNÉES FINANCIÈRE DE LA TRANSACTION			
Adresse		Nature des biens mobiliers si inclus (meubles ou autres)	
Matricule		Valeur des biens mobiliers, si inclus	
Date de la vente		Existe-t-il un lien entre les parties ?	
Prix déclaré		Si oui, de quel lien s'agit-il ?	

IDENTIFICATION DU CÉDANT (VENDEUR)	
Nom (1)	
Prénom	
Adresse de la résidence principale	
Adresse postale, si différente	
Nom (2)	
Prénom	
Adresse de la résidence principale	
Adresse postale, si différente	

IDENTIFICATION DU CESSIONNAIRE (ACHETEUR)	
Nom (1)	
Prénom	
Adresse de la résidence principale	
Adresse postale, si différente	
Nom (2)	
Prénom	
Adresse de la résidence principale	
Adresse postale, si différente	

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 – LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES	DOCUMENTS À FOURNIR
Mention(s) dans l'acte constatant le transfert de l'immeuble	L'avis de divulgation devra être accompagné d'une copie de l'acte notarié en minute ou d'une copie de l'acte sous seing privé constatant le transfert de l'immeuble.
Montant de la contrepartie :	
Montant constituant la base d'imposition :	
Montant de droit de mutation :	
Numéro de l'article de Loi pour l'exonération (si applicable) :	Les renseignements contenus dans l'avis seront transmis par les municipalités au Ministère du Revenu afin de permettre d'identification du ou des cessionnaires de l'immeuble n'ayant pas divulgué le transfert de celui-ci.

CERTIFICATION ET COORDONNÉES	
Je certifie que les renseignements inscrits sur le présent formulaire sont véridiques	
Signature de l'acheteur	Date
Téléphone	Courriel

Ville de Sept-Îles Service des taxes 418 964-3215, poste 2031	Formulaire à retourner (poste, courriel, télécopieur)	Ville de Sept-Îles Service des taxes 546, avenue de Quen Sept-Îles (Québec) G4R 2R4 taxes@septiles.ca Télécopieur : 418 964-3257	 VILLE DE SEPT-ÎLES
---	---	---	--

Imprimer